

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

86/201 du 5/02/86
DECRET N° /MT/FP/PS/DGFP/DGPO/10

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
Monsieur OBOROKINGUI Nicolas, dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTORAT GENERAL DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

/ I S A S ;

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/IF du 21-6-58 fixant le règlement
sur la sold des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304/MT/DGT du 30-9-67 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement abrogé
et remplaçant les dispositions des articles 20, 21 et 19 du
décret n° 64/165 du 22-5-64 fixant le statut commun des ca
de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62/130/MT du 9-5-62 fixant le régi
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hié
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les ca
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/6
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoir
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 règlement
la prise d'effet du point de vue de la sold des actes rég
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitut
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomina
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organi
des intérim des Membres du Gouvernement ;

D.G.B.

D.C.F.

(/u le décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le cir
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, av
nements et révisions des situations administratives des Ag
l'Etat ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'is

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30-01-67 susvisé, Monsieur OBOROKINGUI Nicolas, né le 18 Mai 1958 à Ngouakandi, titulaire de la Licence Es-Lettres, Section : Géographie, Option : Enseignement, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORP et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 5 Février 1966

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

COPIATIONS :

JORPC
DGFP/DGPCE
DGPCE/BST
D.G.B.
C.F.
E.S.S.
D.F.A.A.
DOSSIER
INTERESSE
GC/BC

1
3
1
3
1
2
2
3
1
2./-